

Délibération N°1

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	25

OBJET :
PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL – CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE ET D'UN COMITE TECHNIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux

Le Cinq Décembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 29 Novembre 2022 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. PERRET (pouvoir du titulaire M. LASSALLE)
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN.
Mme PÉRICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique à l'assemblée délibérante que
les élus référents accompagnent l'animatrice du PAT pour développer
des actions.

L'étude diagnostic est en cours sur le territoire du Pays de
Lapalisse, elle est réalisée par la Chambre d'Agriculture.

Les communes sont invitées à promouvoir les questionnaires
déposés dans les mairies.

Un ciné-débat a été organisé le 27 octobre 2022 : cette
première animation a eu du succès, c'est une belle impulsion.

Afin de déterminer les orientations il convient de créer un
Comité de Pilotage (COPIL), Monsieur le Président propose la
composition comme suit :

Partenaires institutionnels et financiers:

GAL du Département de l'Allier, (et du Pays de Vichy en attendant la
création du GAL Départemental)
Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt
(DRAAF)
Directions régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités (DREETS)
Direction Régionale ADEME
Direction Départementale des Territoires (DDT)
Conseil départemental
Chambre d'agriculture
Chambre des métiers et de l'Artisanat
Chambre de commerce et de l'industrie

Communauté de Communes et Communes adhérentes : Président :
M. Jacques de Chabannes

Élus référents de la communauté de communes : Jean Marc Bruniau
et Delphine Thevenoux

Élus de chaque commune de la communauté de communes :

- *Saint Christophe : Ludovic Catard
- *Isserpent : Marianne Fusade
- *Lapalisse : Jacques de Chabannes, Jean-Marc Bruniau
- Barraix-Bussolles : Delphine Thevenoux
- Andelaroche : Pascale Richard
- Bert : Michel Vivier
- *Billezois : Serge Gaille (référent cantine)
- *Droiturier : Carole Dujon (référente cantine)
- *Le Breuil : Isabelle Lanoix
- *Périgny : Christiane Gondeau
- *Saint Etienne de Vîcq : Jean-Claude Pothier
- Saint Pierre Laval : Yves Collanges
- Saint Prix : Anne-Marie L'Hullier
- Servilly : Bernard Gaud

Élus référents (ou animateurs) des EPCI voisins

Producteurs : Ludovic Catard, Paolina David, Richard Taillardat, Vicky Rohaut

Associations :

Galatée
AMAP
Restos du Coeur
Allier Bio
Jardins de Lapalisse

Transformateurs, logistique :

Huilerie (Laure Chervier)
Tradival
TVE Logistique

Commerces alimentaires, restauration :

Cuisine commune (Patrick Rion),
Élus référents cantine (Serge Gaille à Billezois, Carole Dujon à Droiturier, etc.) Cf Communes avec une* dans la liste au-dessus

CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE : Afin de d'aider le COPIL à définir les orientations un Comité Technique sera créé.

Il comprendra divers groupes thématiques, la mise en action déterminera la pertinence de rassembler le comité technique qui sera composé d'un représentant de chaque groupe.

Si les actions peuvent être définies par les groupes thématiques, il ne sera pas nécessaire de réunir un COPIL, la synthèse de chaque groupe sera présentée en COPIL pour la proposition d'un phasage des différentes orientations.

Les groupes thématiques identifiés sont :

- Circuits courts et vente directe pour le consommateur
- Produits locaux en restauration et commerces alimentaires
- Résilience au climat de la production agricole du territoire
- Pérennisation de la production agricole et diversification
- Nutrition, santé, éducation alimentaire
- Accessibilité à l'alimentation pour tous, projets participatifs

D'autres groupes se formeront ou certains s'arrêteront au fur et à mesure des besoins identifiés par le COPIL.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de décider de la composition du COPIL PAT comme indiqué ci dessus,

- de décider de la composition du COTECH PAT comme indiqué ci dessus, il fonctionnera essentiellement en groupes thématiques.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 12 DEC. 2022
Publié ou Notifié le : 6 DEC. 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"